



Employé(e) étudiant(e) sur campus

Le/la candidat(e) doit être nommé(e) par un employeur ou un(e) enseignant(e).

Critères d'admissibilités :

- Être un membre en règle de l'Association étudiante de La Cité;
- L'étudiant nommé doit avoir un bon rendement scolaire (moyenne minimale de 2,3);
- Cocher l'autorisation de divulgation des renseignements personnels et scolaires.

Critères de sélection :

- Satisfaire tous les critères d'admissibilités;
- L'étudiant doit démontrer confiance, honnêteté et équité
- L'étudiant doit offrir un bon service à clientèle
- L'étudiant doit avoir un emploi étudiant sur campus (ex. : tuteur, Tremplinguistique, Tim hortons, cafétéria, PEPA, etc.)
- Avoir rempli le formulaire de demande en ligne avant **le mercredi 14 mars 2018, 16 h.**

N.B. Les demandes reçues en retard seront automatiquement refusées.